

Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON
02.32.34.50.37



ARRETE portant PERIL IMMINENT

602 rue des Briquetiers

Damville – 27240 MESNILS-SUR-ITON

Le Maire de la Commune de Mesnills-sur-Iton

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.511-1 à L.511-6, les articles L.521-1 à L.521-4, les articles R.511-1 à 511-11,

Vu l'article R.556-1 du code de justice administrative,

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'incendie de la maison d'habitation sise au 602 rue des briquetiers à Damville – 27240 Mesnills-sur-Iton, survenu le 18 décembre 2022.

Considérant la dangerosité de pénétrer sur les lieux en raison des risques d'effondrements

Considérant qu'il y a urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique et privée, lesquelles sont gravement menacées par l'état de l'immeuble susvisé.

ARRETE

Article 1: L'accès à la propriété sis au 602 rue des briquetiers à Damville – 27240 Mesnills-sur-Iton, comprenant le terrain d'assiette de l'habitation et le bâtiment, est interdit pour raison de sécurité liées aux risques d'effondrements.

Article 2: le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des lieux. Il sera affiché en limite de propriété ainsi qu'à la Mairie de Mesnills-sur-Iton - Damville.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen; 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à:

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Aux propriétaires de la parcelle concernée,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- Monsieur le Directeur des services d'incendie et de secours de l'Eure,
- Un exemplaire sera conservé en Mairie.

Fait à Mesnills-sur-Iton, le 19 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20221219-2022-12-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Notification : 19/12/2022



Colette BONNARD,
Maire